

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 4

Artikel: Parallèle entre les armées permanentes et les armées de milices [fin]
Autor: Perrot, L. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 4. Lausanne, le 18 Février 1866. XI^e Année.

SOMMAIRE. — Parallèle entre les armées permanentes et les armées de milices (*fin*). — Etudes tactiques pour l'instruction dans les camps par le général Ambert. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

PARALLÈLE ENTRE LES ARMÉES PERMANENTES ET LES ARMÉES DE MILICES.

(*Fin.*)

Le supérieur dit: je suis forcé de m'occuper des détails, sinon il est à craindre que ces détails ne soient entièrement négligés, et l'inférieur répond: si vous vous en occupez, je n'ai donc pas besoin d'y penser. Ne tombons pas dans un cercle vicieux et établissons solidement les principes.

Il est de fait que dans toute machine bien organisée, chaque partie doit avoir ses fonctions; c'est la grande roue qui met tout en mouvement, sans elle tout reste inactif; laissons à cette force puissante le soin de donner l'impulsion, d'imprimer l'esprit et le caractère de la force qu'elle représente et ne lui demandons pas davantage. Un supérieur a une telle autorité par sa position même, par la tendance générale qu'il peut imprimer à l'ensemble, qu'il y aurait de sa part abus de pouvoir à prendre la place d'un rouage inférieur. — Mais, nous dira-t-il, je suis responsable de l'ensemble, donc si le tout ne marche pas comme je le juge nécessaire, c'est à moi d'intervenir. Si le supérieur, après tant de service, est encore appelé à intervenir, cela ne prouve qu'une chose, à savoir que les inférieurs n'ont pas été formés comme ils auraient dû l'être.

Il faut entre toutes les parties d'une unité tactique et entre les unités tactiques un lien et un appui commun; si un bataillon par exemple est exposé, ce sera au bataillon voisin, lors même qu'il n'en aura pas reçu l'ordre, à faire un mouvement offensif pour le protéger. Quand trouvons-nous, chez nous, cet appui réciproque? Hélas trop rarement.

Si dans un combat ou une bataille, le chef d'unité tactique attend dans un moment peut-être décisif l'ordre de son commandant de brigade, si celui-ci, homme du règlement, reste à la place qui lui est prescrite et attend les ordres de son divisionnaire, et que celui-ci à son tour envoie un adjudant au commandant en chef pour en recevoir des ordres, il est bien à craindre que le moment opportun ne soit passé et que cet avantage qui aurait pu être remporté sans grande perte, ne puisse être racheté plus tard qu'avec de grands sacrifices. Ce cas se présente dans toutes les campagnes, nous dirions même dans tous les combats, car le commandant en chef ne peut pas être partout ni tout voir, ni aussi bien apprécier que l'officier d'un grade inférieur plus rapproché de l'ennemi et par conséquent mieux au fait de la position.

Or si cette intelligence est d'urgence en présence de l'ennemi, comment se fait-il que nous la développons si peu?

L'on pourrait craindre sans doute que, tombant dans l'excès contraire et laissant trop d'initiative à ses inférieurs, le commandant en chef ne conserve plus sa troupe en mains, et à un moment donné ne puisse opérer une manœuvre décisive et préparée de longue main. A la vérité il y aurait alors abus d'initiative, et l'abus pourrait devenir aussi fatal que le statu quo; nous dirons *autant* mais non pas davantage, l'un est aussi fatal et désastreux que l'autre. Mais si nous voyons qu'il faut de l'initiative à une armée, et que loin de faire quelque chose pour la développer, nous la paralysions par notre instruction, nous courrons au devant de défaites inévitables. Si nous employions toute notre sagacité à développer l'initiative, si après chaque manœuvre nous faisons sentir les conséquences que tel ou tel mouvement aurait pu entraîner à sa suite, nous développerions ainsi le coup d'œil de l'officier et son tact militaire.

Ne craignons pas trop l'initiative, un homme responsable devant la loi militaire d'un mouvement fatal qu'il aurait pu sans ordre exécuter en présence de l'ennemi, retournera la question sous toutes ses faces avant de se laisser aller à donner un ordre dont il doit porter toute la responsabilité.

La responsabilité pèse souvent, et combien de cas où un supérieur aimerait à la voir passer en d'autres mains que les siennes!

Mais il est des cas où un supérieur ne peut diriger lui-même le détail des mouvements. Un combat se livre sur un terrain coupé, couvert en partie de bois, voilà un cas où il faut de l'initiative de la part des commandants d'unité tactique; l'essentiel alors de la part du chef suprême, tout en laissant faire est de ne pas laisser la troupe sortir de sa main; il reste au fait de l'ensemble par les rapports qui lui seront faits sitôt qu'un ordre nouveau aura été donné par un de ses inférieurs.

Arrivons-en à la formation d'un corps de sous-officiers tel qu'il devrait être pour répondre en tous points aux exigences d'une armée de milices.

Aujourd'hui encore nous n'avons pas en Suisse un corps de sous-offi-

ciers qui puisse se comparer à celui des armées permanentes. Nous entendons souvent faire le reproche à ces dernières que les sous-officiers font tout et que l'officier a trop peu à faire. Ce reproche est juste et faux tout à la fois. Il est juste s'il dit qu'ils font beaucoup et que l'officier est moins surchargé que chez nous ; il est faux s'il dit qu'ils font tout.

On a compris ailleurs mieux que chez nous que si l'armée devait répondre à toutes les exigences de la guerre, le corps de l'armée devait être entouré d'un cadre de sous-officiers actifs et intelligents. On a senti que s'ils devaient prendre de l'autorité sur les soldats, il fallait leur donner un cercle d'action suffisamment étendu ; on a senti que c'était à eux qu'incombait en partie la tâche de former les recrues sous la surveillance de leurs officiers. On a jugé plus sainement que chez nous en disant : si le sous-officier doit être le conducteur du soldat, il doit pouvoir l'instruire, le reprendre et le corriger ; en un mot devenir son chef.

Chez nous le sous-officier est loin d'avoir atteint ce degré de développement et nous avons souvent gémi, en voyant combien il perdait son temps. Il n'est (je parle en général) ni à même d'instruire la troupe, ni à la hauteur de sa position, et il quitte le service ni mieux, ni moins instruit qu'après ses premières années. Il reste stationnaire, parce qu'on ne lui donne pas l'occasion de se développer.

Au lieu d'instruire lui-même ses recrues, il manœuvre avec elles mécaniquement, employé comme guide ou serre-files.

Lorsqu'un sous-officier intelligent, comme nous en avons tant, a entendu les théories d'usage, il serait à même, si on le laissait faire, d'expliquer à son tour ces théories ; en les enseignant à des hommes qui en savent moins que lui, il se les approprierait, prendrait de l'autorité et ne les oublierait jamais. Nous parlons ici en homme pratique, qui avons vu ce système appliqué avec succès. Dans une école de recrues d'artillerie, les sous-officiers furent tous employés à l'instruction ; dans une autre école, les sous-officiers durent donner toutes les théories du train sans exception, après avoir été instruits auparavant et avoir pris leurs notes. Ce n'est pas nous qui le disons, les chefs compétents l'ont dit ouvertement : les résultats étaient surprenants. Et lorsque un sous-officier aura assisté à quelques écoles pendant lesquelles on lui aura fourni l'occasion de développer tout son zèle, oh ! alors soyons sans crainte, il osera se mesurer, pour la pratique du service et l'autorité, avec tous les sous-officiers des armées permanentes. Si dans les premiers jours, les recrues sous ses ordres ne profitent pas autant qu'avec d'anciens sous-officiers, une fois formé, ce sous-officier rendra au décuple ce que les hommes sous ses ordres n'avaient pas appris.

Une armée de milices, bien encadrée de sous-officiers pratiques, ira toujours, tandis que des soldats bien formés, mais sans un noyau de sous-officiers capables, ne rendra jamais de grands services.

Il est encore une autre question importante à traiter, relative à la formation du corps des sous-officiers.

Aujourd'hui incombe au commandant de compagnie le choix, la nomination et l'avancement de ses sous-officiers. Nous ne sommes point opposés à cette mesure, mais si nous rencontrons des sous-officiers qui ne remplissent aucune des conditions désirables, si nous en trouvons de complètement incapables, si nous en voyons qui sont en mauvais exemple à la troupe, nous devons reconnaître qu'il y a un vice dans le système actuel.

Nous demanderions la formation d'écoles d'aspirants sous-officiers, s'annonçant volontairement ou présentés par les commandants de compagnie. Ces aspirants pourraient y assister une fois leur temps de recrues terminé, s'ils avaient montré pendant cette première école la conduite, le zèle et les connaissances nécessaires. Sortis de cette école et recevant un manuel adapté à leur grade et contenant toutes les théories qui leur sont nécessaires et qui leur auraient été développées, ils seraient à même, rentrés avec la troupe, de l'enseigner à leur tour, seul vrai moyen de se rendre bien compte de ce qu'ils auraient appris. Les aspirants reconnus capables pourraient alors être brevetés et avancés par leurs chefs de compagnies.

La question relative à la formation des officiers est, comme chacun le comprend, de la plus haute importance.

Deux systèmes sont en présence, offrant tous les deux certains avantages.

Actuellement des jeunes gens entrant, dès leur première année de service, en qualité d'aspirants, reçoivent d'ordinaire une instruction militaire plus soignée que le simple recrue. S'annonçant volontairement, l'on peut admettre que ces jeunes aspirants ont un goût plus prononcé pour le service, et qu'ils peuvent faire les sacrifices de temps et d'argent imposés à l'officier. Dès le jour d'entrée jusqu'à celui où ils sont nommés officiers, ils sont sous le contrôle actif de leurs supérieurs; comme aspirants ils sont mieux surveillés, l'on s'en occupe davantage et l'on peut mieux apprécier ceux d'entre eux qui décidément réunissent les qualités nécessaires.

L'autre système consisterait à admettre en principe que tout officier aurait dû faire le service et porter les galons de sous-officier, avant de pouvoir se présenter comme aspirant officier.

Cette mesure relèverait le corps des sous-officiers et permettrait de donner aux aspirants officiers qui seraient rompus à tous les détails du service des cours plus en rapport avec leur position future d'officiers; car nous ne pouvons admettre que ce soit dans une école d'aspirants officiers que l'on doive encore enseigner l'école de soldat, de peloton, de compagnie, le service de garde en position, toutes choses qui devraient être connues par le menu de ceux qui aspirent à l'avancement.

Ces écoles rempliraient mieux leur but en ce que le jeune homme

pourrait y être développé au point de vue de *l'application* des règlements, ce qui ne peut être le cas aujourd'hui.

Nous obtiendrons des officiers plus capables sous le double point de vue de la pratique et du développement militaire.

Nos écoles d'aspirants excluent de fait le sous-officier de l'avancement, car si, par ces écoles, un jeune homme peut devenir officier à l'âge de 20 ans, il est peu probable qu'un sous-officier de 25 à 26 ans capable de devenir officier, désire recommencer une carrière avec des camarades beaucoup plus jeunes et cependant de 5 à 6 ans plus anciens que lui.

Pour l'artillerie, la question ne nous paraît pas aussi facile à résoudre, car il y a la complication du service du train et de celui de l'artilleur, deux branches distinctes et qui doivent cependant être connues de chaque officier. Nous savons, ce dont nous avons pu juger par les résultats obtenus, que nos écoles d'aspirants d'artillerie sont un progrès réel et hors de doute pour chacun, comparées à la manière dont nos officiers d'artillerie étaient formés jadis, et cependant nous croyons qu'il y aurait aussi avantage pour l'artillerie à admettre en principe que tout officier doit avoir été sous-officier.

Il est possible que l'accès au grade d'officier étant ainsi facilité à un plus grand nombre de jeunes gens, le niveau scientifique auquel nos officiers d'artillerie sont conduits aujourd'hui dût être un peu abaissé; nous avouons que nous n'envisageons pas cela comme un mal, car une étude sérieuse d'une branche quelconque peut seule être de quelque utilité; or le temps nous manque pour approfondir bien des sujets, tels que poudre, fortification, matériel, armes à feu portatives, constructions techniques, etc. Or, comme il faut des hommes spéciaux pour ces différentes branches, l'on enverrait une certaine quantité d'officiers d'artillerie, d'après leur aptitude respective, étudier pendant quelques semaines dans une poudrière, un atelier de construction, une école de sapeurs, etc. Certes alors cette étude leur serait utile, car ils seraient à même d'en faire usage. L'on pourrait ainsi former un corps spécial d'officiers d'artillerie réellement instruits et admettre en principe que pour la grande majorité de nos officiers, il faut seulement des hommes pratiques et connaissant à fond l'emploi de l'artillerie en campagne.

Abordons maintenant la question des instructeurs. Toutes les armes en Suisse ont un corps d'instructeurs spéciaux chargés de former les officiers, les sous-officiers et les soldats. La tâche qui leur incombe est souvent très pénible et il n'y a que ceux qui en connaissent toutes les difficultés qui peuvent se rendre compte des services rendus par eux. Tâche pénible, mais pleine d'intérêt, souvent aussi de jouissances, surtout lorsqu'ils peuvent voir leurs efforts couronnés de succès. Nous n'aurions qu'un seul reproche à adresser à l'instructeur, c'est qu'il fait trop par lui-même et ne laisse pas assez l'officier et le sous-officier essayer ses forces; nous savons par expérience, combien il est parfois difficile de laisser faire, de ne pas fatiguer ses inférieurs à force d'obser-

vations, vraies sans doute, mais qui souvent les ennuient, parce qu'ils ne peuvent les comprendre. Observer les fautes, s'abstenir de corriger l'officier pendant le temps où il commande, et, seulement une fois le service terminé, lui faire remarquer tous les points auxquels il a manqué ; voilà, nous le croyons, la mission qui incombe à l'instructeur. Rarement un jeune officier, qui commande pour la première fois, se trouve assez calme pour comprendre des observations qui le troublent plutôt. Il est un principe que nous voudrions voir solidement établi, à savoir : que l'instructeur n'est pas là pour instruire le soldat directement, mais pour enseigner à l'officier et au sous-officier comment ils doivent s'y prendre. L'instructeur doit avoir un rôle actif et passif tout à la fois ; il ne doit pas écraser le jeune officier en lui faisant sentir la supériorité d'un homme qui fait son métier de l'instruction ; il doit le relever, au contraire, en lui montrant que cet embarras momentané qu'il éprouve lui passera et qu'il est capable de beaucoup plus qu'il ne le suppose.

Doit-on abolir le corps des instructeurs ? Evidemment non, il a sa raison d'être par les services qu'il rend tous les jours et par ceux qu'il peut rendre encore ; mais son activité doit prendre une autre direction. Laissons surtout au sous-officier et à l'officier de troupe, le soin de développer le côté mécanique de l'organisme, sous la surveillance de quelques instructeurs, et que ceux-ci, plus rompus au service, s'efforcent de développer le côté intellectuel du métier.

Il est un sujet qui semble encore préoccuper les esprits, dont les journaux ont dernièrement occupé le public et qu'il ne sera peut-être pas inutile de traiter ici, à savoir l'habillement qui convient à une armée de milices.

Sans entrer dans tous les détails relatifs à cette question, il nous paraît comme ne faisant le sujet d'aucun doute, qu'une armée de milices doit avoir une tenue analogue à l'ensemble. Que tout ce qui n'est pas utile pour la guerre soit supprimé. Que l'épaulette que nous déposerions en temps de guerre, comme inutile et dangereuse pour celui qui la porte, soit remplacée par une marque distinctive, plus simple et moins coûteuse. L'officier français en campagne dépose l'épaulette. Que le chapeau d'état-major aux formes excentriques soit enfin relégué dans les musées d'antiquités. Il ne nous paraîtrait pas difficile de remplacer le képi par une casquette plus pratique. L'armée française en campagne ne porte que la casquette. Nous demanderons à quoi servent les fracs de l'artillerie et de la cavalerie ? Ils sont gracieux, c'est vrai, mais ils coûtent fort cher, sans offrir la moindre utilité pratique. Que nos hommes aient une bonne capote, mieux appropriée aux besoins d'une campagne que nos capotes actuelles, de bons pantalons, une bonne chaussure et une coiffure légère, que leur manquerait-il ? Ce ne sont pas ceux pour qui chaque dépense devient un sacrifice qui réclameront d'autres objets d'équipement inutiles. Il sera toujours facile de reconnaître les corps et les grades à la couleur de la capote et aux marques distinctives de la casquette. Que chaque homme prenne en outre un habit léger de triège

ou de laine, à porter au quartier ou sous la capote, et nous ne saurions pourquoi le surcharger de plus d'objets d'équipements.

Enlevez, nous dira-t-on, l'épaulette à l'officier et vous lui enlevez son autorité. Faible raisonnement d'hommes qui n'ont pas senti où git la véritable autorité. Mais nos soldats sont des citoyens qui, dans la vie civile ne connaissent ni épaulettes, ni marques distinctives, et qui cependant se soumettent à une autorité. Si ces arguments avaient été avancés il y a un siècle, nous les aurions peut-être compris, aujourd'hui nous leur nions cette valeur. Nous avons souvent entendu émettre l'avis que le soldat citoyen, que le jeune soldat surtout, aime un uniforme élégant. Nous ne le nions point, mais notre armée ne se compose pas seulement de jeunes soldats. C'est à des hommes de 20 à quarante-quatre ans qu'incombe le devoir de défendre le pays. Or, nous savons que si quelques jeunes soldats, sans leur en faire un reproche, aiment ce qui plaît à l'œil, l'immense majorité de l'armée, composée d'hommes faits, ne réclame qu'une chose, à savoir la simplicité et l'économie. Introduisons donc une capote pratique et élégante à la fois, que chaque homme puisse porter avec plaisir et qui réunisse le goût à l'utile.

Nos critiques ont porté, remarquons-le, sur la partie intelligente de notre armée, qui souffre du manque d'air, et non point sur l'organisation même du système auquel, en échange, nous accordons tout éloge. Non point qu'il n'y ait encore maints changements à y apporter, mais nous avons fait pendant ces dernières années des progrès si réels et incontestables, nous avons à la tête de notre armée tant de capacités, que nous pouvons attendre avec calme les modifications qui seront encore apportées, au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir.

Avec les simplifications que nous demandons, nous obtiendrons un avantage immense, à savoir de gagner un temps précieux.

Nous avons une armée qui tiendra tête à ses rivales permanentes, qui correspondra à la valeur morale du peuple suisse, qui sera en un mot, l'image fidèle de l'activité, de l'intelligence, du savoir-faire, de l'initiative, du respect pour la loi, du patriotisme et du dévouement à la chose publique.

Le soldat citoyen n'est pas une caste séparée de l'Etat. Il ne subit pas la transformation morale qui s'opère chez le soldat permanent. Il reste lui, tout entier, il est prêt à tout accorder aux chefs qui le lui demandent, à savoir toute la force de son intelligence mise au service de la patrie. Plus vous laisserez de place à l'initiative, plus aussi vous moissonnerez richement.

Ceci ne sont point des paroles à effet, lancées pour éblouir, c'est la conviction profonde d'un homme qui, partout où il tourne les regards, remarque que l'homme ne peut arriver à son plus grand développement, à l'apogée de sa production, qu'autant que, soumis aux règles existantes, il peut faire tout l'usage voulu de la force créatrice que Dieu a déposée dans la tête et le cœur de chacun de nous.

Quels sont les pays qui produisent le plus? Ceux où l'individu n'est

pas absorbé dans la masse. Ceux où chaque homme conserve sa valeur personnelle. Ce sont les pays au self-gouvernement, c'est l'Angleterre, malgré tous ses abus, c'est l'Amérique qui en quatre ans, elle novice dans dans la carrière des armes, a écrasé la révolution la plus terrible des temps modernes; l'Amérique qui, par une armée créée à l'improviste, a accompli ce qu'aucune armée permanente n'aurait pu faire.

C'est la Suisse enfin qui, malgré son tempérament ardent et ses passions politiques, se développe dans toutes les branches et gagne aujourd'hui l'affection et le respect du monde.

Mais enfin quels sont les avantages que nous retirons de notre système de milices? Ils sont de différentes natures; statistiques et moraux. Voici des chiffres frappants sortis de la plume de M. Stämpfli.

La population totale de l'Europe compte 280 millions d'âmes. Les dépenses militaires occasionnées par elle s'élèvent à 3 milliards, soit par tête, 10 fr. 60. En Suisse seulement 3 fr. 40. Les états de l'Europe, adoptant le système suisse, réaliseraient une économie annuelle de 7 fr. 20 c. par tête, soit un total de deux milliards. Les armées européennes s'élèvent à 3 millions d'hommes. Admettant 1 million 500,000 hommes présents sous les armes, cela produit une perte de 550 millions de journées de travail, avec le système suisse de 180 millions; ce qui produirait une économie de temps de 370 millions de journées. Sur les chevaux, il y aurait une économie de 218 millions de francs.

Avec ce même système, l'Europe pourrait mettre sous les armes 23 millions d'hommes, au lieu de 3 millions, et l'Allemagne seule 4 millions.

Avec ce système de milices, l'Europe obtiendrait une plus grande garantie pour la paix universelle; les guerres de conquêtes ne seraient plus possibles au même degré, car les soldats citoyens ont d'autre ambition que celle de se faire un nom; les guerres pour la défense du territoire seraient beaucoup facilitées, car chaque homme combattrait pour ses foyers et sa famille.

Mais les armées de milices offrent d'autres avantages encore. Elles deviennent une école pour la nation toute entière. Chaque soldat prend des goûts d'ordre, de simplicité, d'obéissance et de respect à l'autorité. Il apprend à vivre en commun avec ses concitoyens; les préjugés qu'il nourrissait peut-être en son cœur tendent à tomber. Il s'établit entre les parties du tout un lien commun d'intérêts: l'égoïsme de clocher tend à s'effacer et des liens d'affection sont cimentés peut-être pour toujours.

La Suisse ne doit pas oublier que c'est à son armée qu'elle doit en partie sa régénération, qui aujourd'hui encore poursuit son œuvre.

Lorsqu'aux uns a incombé la tâche de rétablir l'ordre, ou de protéger une frontière qu'ils ne connaissent que de nom, les sacrifices que ces devoirs leur imposent sont une garantie qu'ils aimeront davantage le pays qu'ils défendent, et ceux qui auront été gardés n'oublieront pas non plus à quel prix.

Tous ces bienfaits existent, quoiqu'ils soient parfois méconnus.

Si les armées permanentes ont par leur organisation même une plus grande homogénéité, si elles semblent posséder par la gloire qu'elles offrent aux plus braves, un plus grand élément de force, l'armée suisse par son patriotisme et son mélange continu avec ses voisins confédérés a pour elle des gages de force plus puissants encore que ceux qui reposent sur des principes moins purs.

Ce n'est pas seulement au point de vue moral que nous reconnaissons à la constitution militaire suisse sa force, c'est aussi au point de vue intellectuel. Le peuple tout entier instruit à la même école s'y forme, et acquiert des connaissances qui lui seront toujours utiles. Si nous pouvions voir les fruits de l'instruction répandus dans le peuple par ces écoles populaires, plus d'une voix, qui blâme peut-être aujourd'hui, ne trouverait pas assez d'éloges. C'est parce que nous avons vu les fruits de cette instruction que nous soutenons notre manière de voir.

Qu'est-ce qui pourrait développer davantage la valeur patriotique, sinon le sentiment que c'est pour le pays que l'on s'impose tous ces sacrifices, que celui-ci appartient à chacun de nous, au pauvre comme au riche, au moins doué comme au plus intelligent, que c'est un dépôt confié au sang de chaque citoyen.

Le devoir glorieux de le défendre incombe à tous et il n'est point l'apanage d'une caste d'hommes mise à part. Il impose à tous les citoyens le privilège de l'honneur et du devoir, parce que tous sont soldats. Il ne crée pas cette prédominance du militaire sur le civil, car tous sont militaires et citoyens.

Si l'on nous objecte que dans beaucoup de cas, les armées permanentes ont sauvé la société, et qu'elles sont l'unique moyen de s'opposer aux rêves égalitaires de quelques esprits égarés, nous demanderons à notre tour, si c'était à la société tout entière qu'incombait le devoir de maintenir l'ordre, si les résultats obtenus ne seraient pas plus complets et plus durables.

Supprimez, nous dira-t-on, les armées des grandes capitales et vous serez témoin de scènes de révolte. Confiez-vous, répondrons-nous, au peuple tout entier; c'est lui qui, étant le premier intéressé à un ordre de choses stable et régulier, sera le meilleur défenseur de l'ordre public.

Que les autorités suisses le jugent utile, et demain cent mille combattants sont prêts à répondre à leur appel. Cela n'existe pas seulement en théorie mais c'est ce qui chez nous existe pratiquement depuis longtemps. Que ce soit pour la défense de la frontière ou le maintien de l'ordre public, l'armée suisse montre *toujours* que pour elle un ordre de l'autorité est un devoir accompli.

Quant à la partie technique des armes proprement dites, la Suisse montre que son système de milices lui permet d'avoir des armées aussi parfaites que celles des armées permanentes. L'Amérique du Nord nous a montré que, pour ce qui concerne les améliorations et les nouvelles découvertes, l'industrie privée produit infiniment plus que les ateliers des armées permanentes.

Il est vrai que si, comme l'Angleterre aux Indes, la France en Algérie, un pays doit être en partie conquis, en partie gardé, le système de milices ne peut plus y être appliqué et qu'alors il faut nécessairement y avoir une certaine quantité de troupes permanentes. Mais ce sont des exceptions. Nous vivons dans un siècle où les conquêtes les plus belles et les plus riches par leurs effets sont les conquêtes morales, et l'exemple le plus frappant du siècle, à savoir l'affranchissement de quatre millions d'esclaves, auxquels on vient de dire : « Vous êtes des hommes responsables de vous-mêmes devant Dieu », cet exemple vient de nous être donné par une armée improvisée, qui, en moins de quatre ans, s'organisait, renversait tous les obstacles, lançait à l'humanité la page d'histoire peut-être la plus glorieuse, et rentrait à ses travaux et à ses devoirs civils avec le même élan qu'elle les avait soudainement abandonnés.

Mais une armée de milices impose aussi des devoirs aux gouvernements ; elle n'est point un instrument aveugle qui puisse servir à des vues ambitieuses, elle est un instrument puissant dans les mains du chef de l'Etat qui, semblable à l'immortel Lincoln, ne veut que ce que l'opinion publique réclame et ne croit pas être plus sage ni plus clairvoyant que le pays tout entier.

Mais ne nous enorgueillissons pas de ce que nous avons aujourd'hui et de ce que nous obtiendrons, espérons-le, avant qu'il soit longtemps. N'oublions pas que c'est le Dieu de nos pères qui leur a donné la sagesse, le courage, le patriotisme et que lui seul aussi pourra conserver et augmenter parmi nous ces vertus gardiennes de notre bonheur.

Neuchâtel, novembre 1865.

L. DE PÈRROT,
major fédéral d'artillerie.

ETUDES TACTIQUES POUR L'INSTRUCTION DANS LES CAMPS. (1)

(Suite.)

Les projectiles rayés ont de plein fouet et par leurs éclats une grande efficacité aux distances comprises entre 1,500 et 2,500 mètres, portées auxquelles l'artillerie ordinaire était tout à fait impuissante.

Dans la zone comprise entre 1,000 et 1,400 mètres, les projectiles sphériques (canon obusier de 12) agissaient soit comme obus, soit comme boulets roulants.

Comme *boulets* roulants, ils fouillaient mieux le terrain que les projectiles rayés, mais tous n'étaient pas appelés à éclater.

Ceux qui, du moins, jouaient le rôle d'*obus* produisaient plus d'effet, parce qu'ils rasaient davantage le sol.

(1) Suite des extraits de l'ouvrage du général Ambert ; voir nos numéros du 1^{er} et du 16 janvier 1866.